

# Département de la Mayenne Arrondissement de Laval Commune de BEAULIEU-SUR-OUDON

#### N°2024-014

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 09 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 09 avril à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 04/04/2024 Date d'affichage 04/04/2024

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Madame Anaïs LAUTRU,

Monsieur David LECARPENTIER.

Nombre de conseillers : 11 Nombre de présents : 07 Nombre de votants : 09 Procurations: 02

## Étaient absents excusés :

Madame Alexandra FOUCAULT a donné son pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER Monsieur Nicolas GAZENGEL a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS

#### Étaient absentes non excusées :

Madame Véronique BOISARD, Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20H33.

#### Délibération d'affectation des résultats 2023, budget commune

|                | Résultat CA<br>2022 | Virement à la<br>section<br>investissement<br>1068 | Solde Résultat<br>Section<br>fonctionnement | Résultat<br>clôture<br>exercice 2023 | Reste à<br>réaliser 2023 | Chiffres à prendre<br>en compte pour<br>affectation de<br>résultat |
|----------------|---------------------|--|---|--------------------------------------|--------------------------|--|
| Investissement | - 271 552,38 €      |  |   | 129 248,56 €                         | 0,00€                    | - 142 303,82 €   |
| Fonctionnement | 443 632,50 €        | 306 650,98 €                                       | 136 981,52€                                 | 323 293,78 €                         | 0,00€                    | 460 275,30 €   |

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin en financement (déficit) de la section investissement,

### Décide d'affecter le résultat comme suit :

| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023                           | 460 275,30 €                          |
|--|---------------------------------------|
| Affectation obligatoire :  |                                       |
|  |                                       |
| A la couverture du besoin de financement de la section investissement en 1068    | 142 303,82 €                          |
|  |                                       |
| Excédent des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris au début de l'année 2024 | 0,00 €                                |
|  |                                       |
| Affectation en dépenses d'investissement au 001                                  | 142 303,82 €                          |
| SOLDE DISPONIBLE A AFFECTER EN FONCTIONNEMENT AU 002                             | 317 971,48 €                          |
|  | , , , , , , , , , , , , , , , , , , , |

Délibération adoptée après vote à main levée, par : Pour : 9 voix

Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-OUDON, le 11 avril 2024

Le Maire, Anthony ROULLIER